

Fondation Claude Masse

Guide des demandes de soutien financier

2011

La Fondation Claude Masse

La Fondation Claude Masse a été créée en 2001. Elle a pour mission de favoriser la recherche et la diffusion des connaissances en droit, en économie et dans d'autres domaines s'intéressant à la consommation et au fonctionnement des marchés, ainsi que de promouvoir le respect et le développement des règles de droit reliées à la consommation, à la concurrence et au fonctionnement des marchés.

La Fondation honore la mémoire du Bâtonnier Claude Masse qui a consacré sa carrière d'avocat, de chercheur, de professeur aux universités de Montréal et du Québec à Montréal, au droit de la consommation.

En conformité avec sa mission, la Fondation a établi, pour l'année 2011, un programme de soutien à des projets de recherche et d'éducation liés à la consommation dont les règles d'attribution sont ici décrites.

Les orientations en 2011

- 1 - La Fondation attribue des dons afin de soutenir la réalisation d'activités ou de projets ayant un rayonnement appréciable et des retombées pour l'ensemble de la collectivité, plutôt que des projets à portée limitée. Les activités ou les projets soutenus doivent également avoir un impact direct et déterminable dans le milieu.
- 2 - La Fondation privilégie les projets impliquant un partenariat entre des universitaires ou des praticiens et des associations de consommateurs.
- 3 - La Fondation accorde un soutien financier d'au plus quinze mille dollars (15 000 \$) par projet. Si un projet comporte un partenariat, le soutien financier maximal est de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

- 4 - Les fonds accordés par la Fondation ne doivent pas être consacrés à l'achat de biens, sinon de manière strictement accessoire et sans excéder la proportion de dix pour cent (10%) de la somme totale accordée.
- 5 - Les thèmes des projets doivent être en accord avec la mission de la Fondation. Les recherches doivent se concentrer principalement sur les marchés canadiens; elles peuvent toutefois comporter une dimension comparative.
- 6 - La date limite de présentation des demandes de soutien financier est fixée au 28 février 2011. La Fondation communiquera les résultats de l'évaluation des demandes au cours du mois d'avril 2011.
- 7 - Les demandes doivent se conformer pour l'essentiel aux indications fournies dans les pages suivantes.

Les indications relatives à la présentation des demandes

Toute demande doit être présentée par écrit, conformément à la section C. Elle doit comporter un sommaire et un exposé détaillé contenant les éléments décrits ci-bas. La Fondation Claude Masse se réserve la faculté d'accepter une demande qui ne serait pas substantiellement conforme à ces indications, de requérir des précisions à l'égard d'une demande ou de n'accepter aucune demande.

A - Le sommaire

1 - L'identification des demandeurs

La demande doit indiquer distinctement l'identité du responsable principal et, le cas échéant, son affiliation institutionnelle. Son *curriculum vitae* doit y être joint. L'identité des autres personnes associées au projet présenté doit aussi être indiquée si elle est connue.

2 - Le sommaire du projet

La demande doit comporter un sommaire d'au plus une page qui présente les éléments essentiels du projet soumis et qui expose brièvement :

- a) les principales hypothèses explorées dans le cas d'une recherche;
- b) les raisons pour lesquelles les questions soulevées sont importantes;
- c) les grandes lignes de la méthodologie qui sera utilisée;
- d) la durée du projet et le montant requis.

B - L'exposé détaillé

1 - La description du projet

La demande doit comprendre une description détaillée du projet dont la longueur ne devrait pas excéder huit (8) pages. Outre les trois premiers éléments exposés dans le sommaire, la description devrait mettre l'accent sur:

- a) les objectifs poursuivis;
- b) le contexte du projet, y compris sa relation à d'autres dans le domaine;
- c) quant à la méthodologie, les raisons pour lesquelles elle a été retenue;
- d) l'échéancier des travaux;
- e) la nature des collaborations nécessaires au succès du projet, par exemple, la coopération d'organismes ou d'entreprises en ce qui a trait à l'obtention de données, ainsi que les démarches entreprises pour s'assurer de ces collaborations;
- f) les éléments de la stratégie de communication des résultats du projet aux divers publics-cible identifiés.

2 - Le budget et la durée du projet

La demande doit indiquer le coût total du projet ainsi que le montant demandé à la Fondation Claude Masse, et faire part de toute démarche entamée ou ayant réussi et visant à obtenir un soutien financier relatif au projet ou à des projets qui y sont liés, en identifiant les organismes visés. Elle doit aussi inclure une ventilation des dépenses selon les principaux postes budgétaires.

À l'égard des institutions universitaires québécoises, le budget présenté doit inclure un montant équivalant à quinze pour cent (15%) de la somme totale demandée par ailleurs, en guise de frais de gestion perçus par l'institution. Le budget doit inclure toute somme de même nature payable à un autre type d'établissement.

3 - Documentation de soutien

Si le responsable présentant la demande l'estime nécessaire, il peut joindre à sa demande des documents provenant d'autres sources et qui en éclairent l'utilité ou la portée, ainsi que des lettres d'appui. Cette documentation ne doit toutefois pas excéder dix (10) pages.

Le demandeur doit par ailleurs fournir une bibliographie sommaire à l'appui d'une demande relative à une recherche.

4 - Engagements des demandeurs

La demande doit inclure une déclaration signée par le responsable principal attestant qu'il a pris connaissance des modalités du programme de soutien financier décrit dans ce document et qu'il est disposé à s'y conformer si sa demande de soutien est acceptée, que la réalisation du projet n'est pas incompatible, le cas échéant, avec les exigences que peut avoir établies l'institution universitaire à laquelle il est rattaché et qu'il se conformera dans la réalisation du projet aux lignes directrices établies par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada ayant trait notamment à l'intégrité dans la recherche et les travaux d'érudition ainsi qu'à la non-discrimination¹.

C - La présentation des demandes

Toute demande doit être présentée par écrit en trois (3) exemplaires et faire également l'objet d'une communication électronique. Elle peut être présentée en français ou en anglais. Elle doit être expédiée au plus tard le 28 février 2011, le cachet de la poste ou une indication équivalente faisant foi, aux adresses suivantes :

Fondation Claude Masse
Programme de soutien financier
2120, rue Sherbrooke Est, bureau 303
Montréal (Québec)
H2K 1C3

Courriel : fondationclaudemasse@globetrotter.net

Toutes les demandes feront l'objet d'un accusé de réception. Les réponses relatives à l'acceptation ou au refus des demandes seront communiquées à tous les requérants au cours du mois d'avril 2011.

Pour plus d'informations sur la Fondation et ses réalisations, le site internet de la Fondation peut être consulté : www.fondationclaudemasse.org

¹ On trouvera ces lignes directrices au www.sshrc.ca/francais/renseignements/politiques/integrite.html et [...]/politiques/nondisc.html.